

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Mail : mairie.sury-es-bois@wanadoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10/12/2025

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué

S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2025

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, M. TURPIN Olivier, M. LASNE Vivien

Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette

Absente excusée : Mme BERTHELOT Aude

Absente : Mme FRAISSANGE Julia

Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

Le Conseil Municipal, réuni le mercredi 10 décembre 2025 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

1. Assainissement Collectif : Dissolution budget :

Dans le cadre du transfert de la compétence au SMAEP Val de Loire Pays-Fort à compter du 1^{er} janvier 2026, M. le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une délibération actant la dissolution du budget annexe assainissement à compter du 31/12/2025. Adoption à l'unanimité des membres présents.

2. Personnel communal : Protection Sociale Complémentaire : volets médecine et prévoyance :

Après avis favorables du CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion du Cher, M. le Maire propose d'acter la participation de la commune à 15€ / mois pour le volet « médecine » et 7€ / mois pour le volet « prévoyance » au bénéfice des employés communaux.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

3. Budget 2026 : Autorisation de dépenses en investissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement (Budget Commune), avant vote du budget 2026, dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025.

Inscrit en 2025 (sauf chapitre 16) : $188\,119,44 \times 25\% = 47\,029,86$ €

La ventilation est la suivante :

- Chapitre 21 : 47 029,86 €

- Article 2116 : 7 000,00 €
- Article 2151 : 30 029,86 €
- Article 2157 : 10 000,00 €

Adoption à l'unanimité des membres présents.

4. Point de situation candidatures gérance bar-restaurant :

M. le Maire fait le point sur l'état des candidatures (11) et des visites (6) à ce jour.

3 candidats ont confirmé leur intérêt.

Le ou les candidats retenus seront invités à venir présenter leur projet devant le Conseil Municipal qui arrêtera son choix.

5. Elections municipales 2026 :

M. le Maire fait un point sur les nouvelles modalités des prochaines élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants.

6. Questions diverses :

Les vœux de Maire et du Conseil Municipal aux suryçois sont arrêtés au dimanche 4 janvier 2026 à 15h.